



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0570**

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Sport - Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attributions de subventions pour la saison 2020-2021**

service : **Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Ben Itah

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021**Décision n° CP-2021-0570**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Sport - Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attributions de subventions pour la saison 2020-2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

Les articles L 113-2 et L 113-3 du code du sport prévoient que les associations sportives ou les sociétés sportives peuvent recevoir des subventions publiques pour la réalisation de missions d'intérêt général. Le montant maximal de ces aides ainsi que les missions d'intérêt général concernées sont précisés dans les articles R 113-1 et R 113-2 du code du sport.

La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés font partie de ces missions d'intérêt général. De même, la participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale, tout comme la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives peuvent faire l'objet d'un soutien des collectivités.

Dans le respect de ce cadre réglementaire, la Métropole a engagé depuis 2010 un travail partenarial avec les clubs sportifs présents sur son territoire, sur l'activité de leur centre de formation, leur ancrage dans le tissu sportif et associatif local et la prise en charge de missions d'intérêt général.

Ce travail a permis de situer la stratégie de chaque club en matière de relation avec les clubs de l'agglomération, ses perspectives à moyen terme et d'évaluer les cibles de son action et l'évolution de ses principaux indicateurs d'activité.

Ces éléments sont ensuite confrontés au budget annuel prévisionnel du club et un bilan est présenté chaque année à la Métropole, par les dirigeants du club sportif, lors d'une réunion associant des représentants de l'ensemble des groupes politiques de la Métropole.

Les clubs sportifs professionnels sont des vecteurs importants de notoriété du territoire de la Métropole, au niveau international notamment.

Les principaux objectifs visés dans le cadre de ce partenariat sont les suivants :

- permettre aux clubs sportifs professionnels de disposer de centres de formation de qualité, attractifs et reconnus sur le plan national et international. Les centres de formation doivent prévoir les conditions d'hébergement adaptées, un suivi de la santé des jeunes stagiaires et une prise en charge scolaire,

- garantir, *via* les conventions signées avec chaque club sportif professionnel, une présence sur le territoire de la Métropole, dans le cadre de partenariats avec les clubs amateurs : formation d'éducateurs, entraînements partagés avec les joueurs professionnels pour certains joueurs des clubs amateurs, rencontres et échanges entre dirigeants, prêts de matériels, participation des clubs professionnels à des actions et événements sportifs organisés par les clubs amateurs, séances de détection,

- favoriser la participation des clubs sportifs professionnels aux actions conduites dans les quartiers dans les domaines sport-insertion, sport-santé, sport-emploi, etc. Ces actions sont conduites en lien avec les communes,
- garantir, la qualité de l'accueil et la sécurité des spectateurs dans les enceintes sportives.

Six clubs sportifs évoluant dans des championnats professionnels, et/ou disposant de sociétés commerciales, sont concernés par la présente décision.

La saison 2019-2020 a été marquée par la crise sanitaire à partir du 15 mars 2020. L'ensemble des activités des clubs sportifs a été impacté, le fait le plus marquant étant la fermeture des enceintes sportives et l'arrêt des activités liées à l'accueil du public et des partenaires.

Cette situation perdure et aucune réouverture des stades n'est encore programmée à date.

II - Association LDLC ASVEL basket masculin

Le club sportif LDLC ASVEL basket repose sur 2 entités distinctes : l'association ASVEL basket, qui gère le centre de formation, et une société anonyme sportive professionnelle (SASP), l'ASVEL.

Le centre de formation du club est financé à la fois par des subventions publiques et la SASP ASVEL. Les relations entre l'association et la SASP font l'objet d'une convention. La convention actuelle a été signée le 1^{er} juillet 2019 et court jusqu'au 30 juin 2034.

Depuis 2017, le même actionnaire majoritaire (Tony Parker) est présent au sein du club du LDLC ASVEL féminin.

1° - Bilan de la saison 2019-2020

Par délibération du Conseil n° 2020-4103 du 20 janvier 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 123 000 € au profit de l'ASVEL basket dans le cadre de la saison 2019-2020.

Le club reste champion de France en titre depuis la fin de la saison 2018-2019, le titre de champion de France n'ayant pas été attribué à l'issue de la saison 2019-2020, qui ne s'est pas achevée. L'équipe actuelle continue d'évoluer avec plusieurs joueurs issus du centre de formation, ce qui valide la stratégie du club qui entend associer ces jeunes joueurs à des joueurs français ou étrangers plus aguerris.

Le club entend renforcer sa stratégie d'ancrage sur le territoire en lien avec son réseau d'une trentaine de clubs partenaires (séances de détection, échanges et formation d'éducateurs, sessions sur l'arbitrage, prêt de joueurs à des clubs amateurs de la Métropole). La formation sociale des jeunes a fait l'objet d'un effort particulier depuis 2018 et se poursuivra lors des prochaines saisons.

Avec un nombre identique de joueurs accueillis, le club a souhaité maintenir un accompagnement qualitatif et réduire ainsi les risques d'échec. La notoriété du centre de formation est de plus en plus forte et la sélection accrue conduit progressivement à une baisse du nombre de jeunes issus de la Métropole. Toutefois, pour la saison 2019-2020, une légère hausse est observée.

	2018-2019	2019-2020
niveau du club	Pro A (1er niveau)	
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	20	20
origine géographique	30 % territoire de la Métropole	35 % territoire de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	388 037 €	616 237 €

Le budget réalisé est en nette hausse par rapport au budget de la saison précédente, essentiellement à cause de l'arrivée du centre de formation au sein de la Tony Parker Academy à Gerland et de la hausse du poste hébergement. Sur ce budget 2019-2020, l'apport de la SASP LDLC ASVEL au centre de formation est donc en forte hausse à 421 770 €.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2020-2021 (budget en annexe)

Le club participe depuis deux saisons à l'Euroleague de basket, compétition européenne de basket la plus prestigieuse. Plusieurs jeunes issus du centre de formation ont évolué dans l'équipe lors de ces compétitions européennes. L'ambition affichée est de pouvoir évoluer durablement à ce niveau tout en continuant à s'appuyer sur un certain nombre de jeunes joueurs issus de la formation villeurbannaise.

Le projet d'Arena se poursuit, porté par l'Olympique Lyonnais sur le site du Parc OL à Décines. L'Olympique Lyonnais est devenu actionnaire du club LDLC ASVEL, initialement à hauteur de 25 % en 2019 et à hauteur de 33,3 % depuis mi-2020. Cette association permet à l'ASVEL de réduire son déficit de surface financière par rapport aux grands clubs européens actuels.

La Tony Parker Academy, inaugurée en octobre 2019 à Gerland, accueille désormais le centre de formation. Sur un site unique seront regroupés le centre de formation de l'ASVEL, les activités de formation de l'Academy (en association avec la société Adequat), l'académie elle-même, composée d'une trentaine de jeunes joueurs, mais également une école d'arbitrage et d'e-sport. Un volet social est enfin prévu avec, notamment, un centre d'entraînement pour les joueurs sans emploi, à disposition des joueurs à la recherche d'un club ou préparant une reconversion à l'issue de leur carrière.

Cette montée en puissance du club s'accompagne d'objectifs sportifs ambitieux, tant sur les scènes nationales que sur la scène européenne.

Parallèlement, le club a mis en place des actions en matière de développement durable et d'écoresponsabilité : gestion des déchets lors des matchs, mais aussi au quotidien au centre de formation, circuits courts privilégiés pour les approvisionnements lorsque cela est possible et gestion technique des fluides optimisée.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 123 000 € au profit de l'association LDLC ASVEL basket masculin, pour la saison 2020-2021, montant stable par rapport à la saison précédente.

III - Association FC Lyon ASVEL féminin

Le club sportif Lyon ASVEL féminin repose également sur 2 entités distinctes : l'association FC Lyon basket féminin, support historique du club créée en 1946, qui gère le centre de formation, et une société, la SASP ASVEL Lyon féminin. Une convention, en date du 17 septembre 2017, lie l'association et la société commerciale pour une durée de 15 ans. Le centre de formation est rattaché à l'association depuis le 1^{er} juillet 2015. Il a à nouveau été élu meilleur centre de formation par la Fédération française de basket-ball (FFBB) en 2018 et reste l'un des deux meilleurs centres de formation français.

En 2017, la SASP Lyon basket est devenue la SASP ASVEL Lyon féminin et l'association devient le FC Lyon ASVEL féminin. En octobre 2019, l'Olympique Lyonnais a pris une participation minoritaire dans le capital de la SASP Lyon ASVEL féminin et la société LDLC est devenue le nouveau partenaire *naming* du club. La dénomination du club est désormais LDLC ASVEL féminin.

1° - Bilan de la saison 2019-2020

Par délibération du Conseil n° 2020-4103 du 20 janvier 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 80 000 € au profit de l'association FC Lyon ASVEL féminin dans le cadre de la saison 2019-2020.

Tout comme son homologue masculin, l'équipe du Lyon ASVEL féminin reste championne de France en titre (à l'issue de la saison 2018-2019) puisque la saison 2019-2020 a été interrompue. L'équipe a effectué un parcours remarquable en Euroleague féminine en atteignant les quarts de finale avant que la compétition ne soit définitivement interrompue.

Ces excellents résultats sportifs de l'équipe professionnelle s'accompagnent de résultats équivalents au niveau du centre de formation avec un titre de champion de France espoirs 2019 et une place de finaliste pour les U18. La saison 2019-2020 a été interrompue. Les orientations prises par le club depuis plusieurs années en matière de formation de jeunes joueuses, issues notamment du territoire de la Métropole, sont donc parfaitement validées.

Les relations restent étroites entre le centre de formation et l'équipe professionnelle, le Directeur du centre de formation et le responsable pédagogique participant aux réunions et réflexions conduites par le *staff* de l'équipe professionnelle. Durant la saison 2019-2020, 7 joueuses issues du centre de formation ont participé aux matchs de l'équipe professionnelle et 3 jeunes joueuses ont signé un premier contrat professionnel en 2020. Le projet du centre de formation reste individualisé, mais une trame de jeu commune a été mise en place entre l'équipe professionnelle et le centre de formation.

Compte tenu de la crise sanitaire, le fonctionnement du centre de formation a été adapté avec, d'une part, un suivi médical rigoureux et, d'autre part, des évolutions des pratiques avec, par exemple, des séances de détection et de recrutement à distance. Plusieurs événements prévus à la salle Mado Bonnet (Lyon 8°) ont été annulés.

Le taux de réussite au baccalauréat des jeunes filles a été à nouveau de 100 % (dont 6 lauréates du bac scientifique, 1 avec mention très bien). Six joueuses étudient à l'unité de formation et de recherche en sciences et techniques des activités physiques et sportives (UFR-STPAS) de Villeurbanne, une est étudiante en DUT Biologie (Lyon 1). L'accent reste porté sur le suivi de la scolarité afin que les jeunes joueuses ne pouvant prétendre à une carrière professionnelle disposent d'une formation leur permettant de poursuivre des études supérieures.

Sur le tableau ci-dessous figurent les indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact du centre de formation pour la saison 2019-2020 ainsi que la comparaison avec la saison 2018-2019 :

	2018-2019	2019-2020
niveau du club	Ligue féminine de basketball (1er niveau)	Ligue féminine de basketball (1er niveau)
nombre de joueuses inscrites au centre de formation	19	20
origine géographique	50 % de la Métropole	35 % de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	222 560 €	235 000 €

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2020-2021 (budget en annexe)

Les objectifs du centre de formation restent identiques à ceux de la saison dernière, à savoir maintenir le meilleur niveau de compétitivité possible pour un club qui ambitionne de s'installer parmi les meilleures équipes féminines européennes. L'un des objectifs est le maintien de l'équipe espoirs en Nationale 1, à un niveau garant d'une réelle compétitivité pour les joueuses aspirant à rejoindre le groupe professionnel. Le club souhaite aussi conserver son titre de championne de France espoir, qui valide la qualité de la formation lyonnaise. L'objectif est de dispenser une formation sportive qui ne pénalise pas le cursus scolaire ou universitaire.

Les partenariats avec les clubs de basket amateurs de la Métropole doivent se renforcer afin que le pourcentage de jeunes joueuses admises au centre de formation et issues de ces clubs progresse. L'attractivité du centre de formation est corrélé au niveau sportif bien entendu, mais également à la qualité du suivi scolaire et universitaire ou au suivi en matière de santé. Sur ces points, les relations avec la Tony Parker Academy sont d'incontestables atouts, particulièrement en cette période de crise sanitaire.

Toutes les joueuses sont désormais logées au sein de l'académie à Gerland. La restauration s'effectue également à l'académie. En revanche, la salle Mado Bonnet à Lyon continue d'accueillir les matchs.

Vingt joueuses sont inscrites au centre de formation. Ce chiffre est peu évolutif depuis plusieurs années car il correspond aux capacités d'accueil dans les équipements utilisés. Le nombre de jeunes filles accueillies issues de clubs de la Métropole est en baisse : 25 % contre 35 % lors de la saison précédente. Cela s'explique par l'attractivité croissante du club et de son centre de formation.

L'ancrage territorial reste une priorité, tout comme le souhait de pouvoir répondre aux sollicitations des collectivités dans le cadre d'opérations spécifiques conduites par les clubs de basket de la Métropole ou les collectivités.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association FC Lyon ASVEL basket féminin, pour la saison 2020-2021, montant stable par rapport à la saison précédente.

IV - Association Olympique Lyonnais

Le club sportif Olympique Lyonnais dispose d'un centre de formation féminin rattaché à l'association Olympique Lyonnais, dénommé également Academy Olympique Lyonnais. Ce centre de formation est financé à la fois par des subventions publiques et la société par actions simplifiée (SAS) Olympique Lyonnais. L'association Olympique Lyonnais englobe le centre de formation, l'équipe de D1 féminine et l'ensemble des équipes amateurs du club.

L'ouverture du Training Center en octobre 2016, sur le site du Parc OL à Décines, a permis au club de franchir un palier en matière d'infrastructures proposées aux équipes professionnelles masculines et féminines. Parallèlement, l'inauguration de l'Academy à Meyzieu, également dédiée aux filles et aux garçons, marque une étape importante pour la formation lyonnaise. Ce centre de formation, déjà reconnu comme le meilleur centre de formation français et le 3^{ème} au niveau européen, se dote d'équipements devant lui permettre de conforter sa place au sommet de la hiérarchie.

L'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais est considérée comme la meilleure équipe féminine de club au monde. Elle a remporté sa 7^{ème} Champions League en mai dernier ainsi que son 14^{ème} titre de championnes de France consécutif. Ada Hegerberg, joueuse internationale norvégienne et de l'équipe lyonnaise, s'est vu décerner en décembre 2018 le premier ballon d'Or féminin de l'histoire.

Au-delà des résultats de l'équipe féminine professionnelle, l'engagement de l'Olympique Lyonnais dans le développement du football féminin reste soutenu notamment au travers des relations avec les 14 clubs partenaires de l'Olympique Lyonnais et la hausse progressive du nombre de licenciées féminines au sein de ces clubs.

1° - Bilan de la saison 2019-2020

Par délibération du Conseil n° 2020-4103 du 20 janvier 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 80 000 € au profit de l'association Olympique Lyonnais pour des missions d'intérêt général au titre de la formation dans le cadre de la saison 2019-2020.

Cette saison sportive 2019-2020 a été impactée par la crise sanitaire, mais le club a pu mettre en place les conditions d'un fonctionnement optimal de son académie.

La notoriété croissante du football féminin et les résultats sportifs exceptionnels de l'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais conduisent le club à assurer de multiples opérations au contact des clubs amateurs ou des scolaires. La coupe du monde féminine de football FIFA 2019 (un milliard de téléspectateurs durant la compétition) a représenté un véritable accélérateur de visibilité pour la discipline et a permis de mettre en exergue l'excellence de la formation lyonnaise dont la quasi-totalité de l'effectif a participé à la compétition avec différentes nations (France, Allemagne, Angleterre, États-Unis, etc.).

La crise sanitaire a conduit à annuler certaines opérations partenariales avec des clubs amateurs disposant de sections féminines, mais cela reste une priorité pour les prochaines saisons. Ainsi, les joueuses de l'Olympique Lyonnais contribuent directement à la mise en place de la politique publique sportive de la Métropole qui vise le développement de la pratique féminine d'une part et prévoit également de lutter contre les discriminations faites aux femmes dans l'accès à la pratique sportive (partage équitable des moyens techniques et matériels au sein des clubs notamment). Le centre de formation a tout particulièrement renforcé le suivi santé des jeunes joueuses, toujours en lien étroit avec les parents.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2020-2021 (budget en annexe)

L'objet du soutien métropolitain porte sur le partenariat entre la Métropole et l'association Olympique Lyonnais et concerne le financement du centre de formation du club sportif, pour des missions d'intérêt général au titre de la formation. Les équipes professionnelles féminines et masculines ainsi que le centre de formation masculin ne sont pas concernés par ce partenariat.

Sonia Bompastor, ancienne joueuse de l'Olympique Lyonnais et internationale, est la directrice de l'Academy féminine (centre de formation). Pour la saison 2020-2021, le centre de formation accueillera 120 joueuses (117 la saison dernière) : 40 dans la catégorie U12 (moins de 12 ans), 19 dans la catégorie U13-U14, 61 dans la catégorie U15 à U19. Le groupe professionnel compte pour sa part 33 joueuses. Le nombre de joueuses originaires de la Métropole varie de 30 % à 80 % selon les catégories d'âge.

Une sélection est assurée à l'entrée du centre de formation afin de donner un maximum de chances d'évolution au plus haut niveau à chacune des jeunes filles accueillies.

Le modèle de formation retenu par le club vise à concilier la performance sportive, l'épanouissement individuel et l'engagement sociétal. Au total, le centre de formation mobilise 98 salariés à temps complet ou temps partiel et 130 bénévoles.

Parallèlement aux activités dédiées au football, les jeunes filles bénéficient habituellement d'un programme d'actions diversifiées en fonction de leur catégorie d'âge. Cette saison, la crise sanitaire a perturbé le programme prévu mais des actions ont néanmoins été mises en place :

- déplacement au jardin pédagogique du Groupama Stadium pour participation à des actions de sensibilisation sur différents thèmes concernant la biodiversité (équipes garçons et filles U11 à U16),
- ateliers littéraires Jules Rimet : rédaction de textes libres par les joueuses de l'Académie et échanges autour de ces textes,
- visite aux enfants hospitalisés au centre Léon Bérard,
- soutien à la banque alimentaire,
- actions pour la lutte contre l'illettrisme, voyages et visites mémorielles, participation à un débat sur la philanthropie,
- sensibilisation aux réseaux sociaux,
- vivre une expo : visite d'expositions (en fonction des programmations).

Le centre de formation dispose désormais de partenariats avec 30 clubs (dont une quinzaine situés sur la Métropole). Le lien avec les clubs partenaires est permanent : visite dans les clubs partenaires, échanges sur les pratiques, formation gratuite des éducateurs, participation à des matchs amicaux et à des tournois, invitations au stade pour des matchs des équipes féminines et masculines de l'Olympique Lyonnais, opération "ramasseurs de balles" lors des matchs au Parc OL pour les U14, visite de l'Academy, invitations VIP et mise en lien avec les équipementiers de l'Olympique Lyonnais. Si la crise sanitaire n'a pas permis de mettre en place l'ensemble des actions prévues, ce programme d'actions partenariales reste en vigueur pour les saisons à venir.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association Olympique Lyonnais pour la saison 2020-2021, montant stable par rapport à la saison précédente.

V - SAS Villeurbanne Lyon Métropole (VHA)

Le club sportif Villeurbanne handball s'appuie sur 2 structures :

- une association sportive, Villeurbanne handball association (VHA), qui compte environ 400 licenciés, 25 entraîneurs et 25 équipes. L'association gère les activités du baby-hand jusqu'à la catégorie -16 Rhône Alpes,
- une SAS sportive professionnelle Villeurbanne Lyon Métropole, créée en juin 2018, dont le nom commercial reste VHA, qui prend en charge l'activité professionnelle et commerciale du club et gère l'équipe professionnelle ainsi que le centre de formation. Cette société, dont les statuts ont été actualisés en date du 18 octobre 2018, s'est substituée à l'ancienne entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL). Son Président est Tony Breyse. Une convention d'une durée de 15 ans, signée en juin 2018, lie la SAS et l'association VHA.

1° - Bilan de la saison 2019-2020

Par délibération du Conseil n° 2020-4103 du 20 janvier 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 78 000 € pour ses missions d'intérêt général au profit de la SAS VHA dans le cadre de la saison 2019-2020. Ce montant est stable depuis 4 saisons.

L'équipe première évolue toujours en Nationale 1 et les équipes de jeunes du centre de formation obtiennent de très bons résultats. Une entente a été mise en place avec 7 clubs de la Métropole, pour l'équipe des moins de 18 ans. Ce type d'entente correspond aux orientations portées par la Métropole.

Des jeunes issus du centre de formation sont régulièrement intégrés à l'équipe de Nationale 1 et certains jeunes joueurs sont observés par des clubs français de premier plan.

La fin de saison a été impactée par la crise sanitaire avec l'arrêt des compétitions. Le club a toutefois maintenu une activité et des contacts avec les jeunes, via des échanges en visioconférence notamment.

Le centre de formation est placé depuis 2019 sous la direction d'un manager général, Semir Zuzo, ancien joueur international. Le centre de formation s'appuie sur 6 entraîneurs. Les jeunes sportifs accueillis sont hébergés en internat ou en logements indépendants. Leur formation scolaire est assurée par le biais de conventions passées avec des lycées (Jean Perrin et Frédéric Faÿs), collège (Louis Juvet) ou des établissements d'enseignement supérieur (UFR STAPS et l'Institut national des sciences appliquées ou INSA) permettant aux jeunes de bénéficier d'horaires aménagés. L'entraînement, ainsi que le suivi médical (un médecin et un kinésithérapeute) sont assurés dans des équipements mis à disposition par la Ville de Villeurbanne : salles du Tonkin et des Gratte-Ciel, piste d'athlétisme de l'UFR STAPS.

Durant l'année scolaire 2019-2020, une nouvelle section sportive a été mise en place au collège Juvet. Il existait déjà depuis 2015 une section sportive handball au sein du lycée Faÿs. Les deux sections sportives associent la SAS VHA. Des stages de handball (découverte ou perfectionnement) ont été mis en place dès la saison 2017-2018 et devaient être reconduits, pour des licenciés, à l'occasion des vacances de Pâques et, à destination du grand public cette fois, en juillet chaque année. Ces stages n'ont pu être organisés cette année pour raison de crise sanitaire.

Sur le tableau ci-dessous figurent les indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact du centre de formation pour la saison 2019-2020 ainsi que la comparaison avec la saison 2018-2019 :

	2018-2019	2019-2020
niveau du club	Nationale 1	Nationale 1
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	22	22
origine géographique	90 % du territoire de la Métropole	90 % du territoire de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	135 500 €	120 000 €

La baisse du budget sur la saison 2019-2020 s'explique par des changements dans le déroulement de la saison dus à la crise sanitaire (arrêt des compétitions dès mars 2020).

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2020-2021 (budget en annexe)

Pour 2020-2021, le club accueille 22 joueurs dans sa structure de formation (nombre identique à la saison précédente), avec une prise en charge individuelle de même niveau que les années précédentes. Ces jeunes joueurs restent issus à 90 % du territoire métropolitain.

L'objectif d'accession au niveau professionnel, soutenu par les instances fédérales (la ligue nationale de handball notamment), reste un objectif à court terme pour le club bien que perturbé par l'arrêt actuel des compétitions. Le projet porté par le club depuis deux années prévoit :

- un retour dans l'élite du handball français d'ici à 2022 (saison 2022-2023),
- le renforcement de l'encadrement du centre de formation afin de détecter et former des joueurs à potentiels, mais aussi renforcer son école d'arbitrage,
- le développement des interventions en milieu périscolaire pour une sensibilisation au handball et à ses valeurs,
- le développement de la nouvelle section sportive au lycée Faÿs afin de faire connaître le club sur le territoire et détecter des potentiels.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 78 000 € au profit de la SAS Villeurbanne Lyon Métropole pour la saison 2020-2021, montant identique à celui octroyé lors de la saison précédente.

VI - Association sportive universitaire lyonnaise (ASUL) Vaulx en Velin handball féminin

L'ASUL a été créée en 1935 à Lyon et la section ASUL handball (féminin et masculin) en 1945. En 1989, l'ASUL Vaulx en Velin est créée et devient autonome (association loi 1901). Il s'agit du club de plus haut niveau, sur le territoire de la Métropole, en matière de handball féminin.

Le club a évolué durant 43 saisons en première division (de 1958 à 2001), puis 6 saisons consécutives en division 2. Il est aujourd'hui l'un des 20 plus grands clubs français en termes de niveau de jeu. Il compte aujourd'hui 193 licenciées, chiffre stable par rapport à la saison précédente, dont 44 encadrants. Le secteur performance compte 54 joueuses au sein de 3 équipes évoluant en Pro D2, Nationale 2 et championnat de France moins de 18 ans. Le secteur jeunes et seniors amateurs compte 92 joueuses au sein de 8 équipes.

L'ASUL Vaulx en Velin est souvent citée en exemple par les instances fédérales quant au travail accompli en matière d'insertion des jeunes joueuses depuis plus de 20 ans. En 2020, 65 % des joueuses du club habitaient Vaulx en Velin et 51 % résidaient en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le club projette de passer en statut VAP (voie d'accession au professionnalisme) d'ici la saison 2022-2023, la recherche de nouveaux partenaires privés étant l'un des facteurs-clés de réussite (exigence fédérale d'un budget de 550 000 €, hors valorisation du bénévolat, pour accéder au statut VAP en division 2 professionnelle).

Le budget global du club sera de 408 395 € lors de la saison 2020-2021, en hausse de 4,5 % par rapport à la saison dernière.

1° - Bilan de la saison 2019-2020

Par délibération du Conseil n° 2020-4103 du 20 janvier 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 80 000 € pour ses missions d'intérêt général au profit de le l'ASUL Vaulx en Velin handball féminin dans le cadre de la saison 2019-2020.

Sur un plan sportif, les compétitions ont été arrêtées définitivement en mars 2020. Si les activités du centre de formation ont également été impactées, les entraînements et le suivi des joueuses ont été maintenus. Le club a également poursuivi ses relations avec les clubs du territoire, eux-mêmes impactés par la crise sanitaire. Le suivi santé des joueuses a notamment été renforcé et l'encadrement du club est resté mobilisé depuis le début de la crise sanitaire.

Le suivi financier et la gestion des ressources humaines mobilisées font, comme chaque année, l'objet d'une attention particulière. Le développement du sponsoring a été freiné en fin de saison, mais doit permettre à terme d'atteindre l'objectif d'un tiers des ressources issues du privé en limitant les financements publics à un tiers, le tiers restant étant issu de ressources propres.

Sur le tableau ci-dessous figurent les indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact du centre de formation pour la saison 2019-2020 ainsi que la comparaison avec la saison 2018-2019 :

	2018-2019	2019-2020
nombre de joueuses inscrites au centre de formation d'intérêt métropolitain	22	24
origine géographique	32 % territoire de la Métropole	35 % territoire de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	119 905 €	165 129 €

La hausse importante du budget est principalement due à un net renforcement de l'encadrement des joueuses des différentes classes d'âge.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2020-2021 (budgets en annexe)

Le club se situe désormais dans une projection vers 2024 devant lui permettre de se stabiliser sportivement en division 2, puis de structurer le club autour des 3 axes de développement définis :

- un axe "haut niveau" avec un retour du club au plus haut niveau national du handball féminin (LFH),
- la formation sportive des jeunes au sein de l'école de handball, du pré-centre de formation et du centre de formation d'intérêt métropolitain pour les post-bac,
- l'éducation par le sport des jeunes joueuses et l'accompagnement à l'insertion professionnelle des plus de 16 ans, domaine dans lequel les actions du club sont reconnues comme exemplaires.

Le club envisage une accession progressive en LFH, plus haut niveau du handball français féminin, tout en revendiquant son statut de club fortement impliqué dans la formation et l'insertion des jeunes joueuses. Cela nécessite une étape intermédiaire avec l'accès au statut VAP en Pro D2, au niveau actuel du club. Les relations avec les partenaires économiques locaux doivent permettre une progression des ressources privées, indispensable dans le cadre du projet porté par le club. L'objectif est de disposer d'un tiers de ressources publiques, d'un tiers de ressources privées et d'un tiers de ressources propres. Vingt-deux entreprises soutiennent actuellement le club.

Des offres sont désormais proposées dans le cadre d'Esprit Sport Management, porté par la Société à Objet Sportif (SAOS) ASUL, membre du mouvement de l'économie sociale et solidaire) dans le domaine des prestations de formations professionnelles sur la thématique du management des RH. L'objectif affiché est de devenir le premier club professionnel du sport français, issu de l'économie sociale et solidaire (ESS).

La formation du *staff* (dirigeants, entraîneurs) fait partie des priorités, en lien avec la ligue de handball. Le club compte aujourd'hui 5 salariés dont 2 contrats aidés.

Le club continuera en outre à participer à des actions à la demande des clubs partenaires ou des collectivités : présence dans les quartiers lors d'opérations spécifiques, rencontres thématiques ou témoignage auprès de collégiens. Les clubs de la Métropole partenaires sont ceux de Meyzieu, Saint Priest et Sporting Vilette Lyon.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association ASUL Vaulx en Velin handball féminin pour la saison 2020-2021, montant identique à celui octroyé lors de la saison précédente.

VII - SASP LOU Rugby

Le club sportif Lou Rugby est constitué en société anonyme sportive professionnelle (SASP). La SASP Lyon olympique universitaire - LOU Rugby est la structure de gestion des activités du club sportif professionnel LOU Rugby, comme de son centre de formation.

Le centre de formation du LOU a été créé en 2005 avec l'objectif de construire, pour chaque jeune, un projet de formation complet, tant sur l'aspect scolaire que sur l'aspect sportif.

Le club évoluait en Top 14 lors de la saison 2019-2020, interrompue par la crise sanitaire alors qu'il occupait la seconde place du classement. Après avoir accédé aux demi-finales du Top 14 lors des saisons 2017-2018 et 2018-2019, le club ambitionne d'être un candidat crédible au titre de champion de France. Parallèlement, les féminines du LOU (rattachées à l'association LOU rugby) évoluent en Elite 1, au plus haut niveau français.

1° - Bilan de la saison 2019-2020

Par délibération du Conseil n° 2020-4103 du 20 janvier 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 240 000 € au profit de la SASP LOU Rugby dans le cadre de la saison 2019-2020.

Le club affiche une forte ambition pour son centre de formation, dont l'attractivité a été renforcée, au niveau national et international, grâce aux résultats de l'équipe première. La volonté de devenir l'un des meilleurs clubs français s'appuie sur la qualité de la formation et la possibilité d'intégrer davantage de jeunes issus du centre au sein de l'effectif professionnel. D'ores et déjà, plusieurs jeunes formés au club ont intégré l'équipe première et ont été sacrés champions du monde des moins de 20 ans en 2019 avec l'équipe de France. Quatre Lyonnais évoluent désormais avec l'équipe de France dont 3 issus du centre de formation du LOU.

Durant la crise sanitaire le centre de formation a poursuivi ses activités, dans le respect des règles sanitaires fixées. Les entraînements collectifs ont progressivement laissé la place à des programmes individualisés, sous contrôle des entraîneurs du centre. Les points en visioconférence ont été privilégiés.

L'équipe féminine du LOU est rattachée à l'association LOU rugby et dispose désormais de moyens techniques et d'un encadrement permettant la prise en charge d'un plus grand nombre de jeunes filles. Les féminines représentent désormais 25 % des effectifs licenciés. Ce développement est soutenu par la Métropole dans le cadre de sa politique sportive.

Sur le tableau ci-dessous figurent les indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact du centre de formation pour la saison 2019-2020 ainsi que la comparaison avec la saison 2018-2019 :

	2018-2019	2019-2020
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	26	29
origine géographique	34 % territoire de la Métropole	34 % territoire de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	1 558 193 €	2 997 892 €

Le budget global 2019-2020 est en très forte hausse puisqu'il double. Cette évolution, répartie sur l'ensemble des postes de dépenses, correspond à la mise en œuvre, en début de saison, du nouveau projet du club, axé sur le développement des activités et le renforcement des compétences du centre de formation. Les moyens humains évoluent et les charges de personnel sont fortement impactées. L'objectif est d'augmenter progressivement le nombre de jeunes accueillis. À noter une stabilité quant à l'origine géographique des joueurs bien que l'attractivité accrue du centre de formation conduise le club à recevoir désormais des candidatures françaises et étrangères. Le rôle du LOU en tant que club phare de la Métropole, et celui du conseiller technique des clubs (poste rattaché à l'association LOU rugby et soutenu financièrement par la Métropole et la Ligue de rugby Auvergne Rhône Alpes) doivent permettre de garantir cet ancrage local avec une détection des jeunes joueurs et joueuses à potentiel des clubs de la Métropole, désireux de rejoindre une formation de très haut niveau au LOU.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2020-2021 (budget en annexe)

La crise sanitaire a contraint le club à modifier ses activités. Qu'il s'agisse du suivi médical, de la préparation physique ou du suivi scolaire, une individualisation a été privilégiée, permettant de minimiser les temps collectifs, facteurs de risque. Des protocoles sanitaires ont été mis en place par la Fédération française de rugby (FFR) et la Ligue nationale de rugby (LNR), qui viennent compléter les règles nationales fixées par le Gouvernement.

La sélection à l'entrée du centre de formation s'est accrue depuis deux saisons, mais elle continue de prendre en compte le parcours scolaire ou universitaire des jeunes. Le club prête toujours une attention particulière à l'après-carrière en incitant ses jeunes stagiaires à poursuivre leur formation durant leur passage au centre de formation et durant leur carrière. Le sujet concerne l'ensemble des sportifs professionnels et les clubs de rugby sont de plus en plus attentifs à ce thème car les jeunes candidats à une carrière professionnelle sont eux-mêmes souvent désireux d'un projet global englobant l'après-carrière.

Sur le plan social, le club dispose d'un éducateur à plein temps en charge de la détection et de la relation avec les jeunes dans les quartiers. Il s'agit de favoriser le développement de la pratique du rugby sur des territoires qui ne sont pas traditionnellement des bastions de cette discipline ou de poursuivre le développement de la pratique féminine. Ce travail s'accomplit depuis la saison 2019-2020 en lien avec le conseiller technique des clubs mis en place sur le territoire de la Métropole, dans le cadre d'une convention liant la ligue Auvergne Rhône Alpes de rugby, l'association LOU rugby et la Métropole.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 240 000 € au profit de la SASP LOU Rugby, pour la saison 2020-2021, montant stable par rapport à la saison précédente ;

Vu ledit dossier ;

Vu les documents mentionnés à l'article R 113-3 du code du sport ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des clubs sportifs suivants pour leurs missions d'intérêt général au titre de la formation dans le cadre de la saison 2020-2021 d'un montant de :

- 123 000 € au profit de l'association LDLC ASVEL basket masculin,
- 80 000 € au profit de l'association FC Lyon ASVEL basket féminin,
- 80 000 € au profit de l'association Olympique Lyonnais,
- 78 000 € au profit de la SAS VHA,
- 80 000 € au profit de l'association ASUL Vaulx en Velin handball féminin,
- 240 000 € au profit de la SASP LOU Rugby.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les clubs sportifs bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 681 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P39O5254.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.